

Appel aux éditeurs égyptiens
Programme d'aide à la publication (PAP) – Cession de droits
Ouvert jusqu'au 20 janvier 2026



L'Institut français d'Égypte invite les éditeurs égyptiens à présenter des projets de publication de livres français en arabe, dans le cadre du Programme d'aide à la publication pour la cession de droits de l'Institut français (Paris), ouvert jusqu'au 20 janvier 2026.

Les projets présentés seront examinés par une commission qui se réunira à Paris le 18 mars 2026.

Depuis 1990, le Programme d'aide à la publication pour la cession de droits (PAP) de l'Institut français-Paris a contribué à la publication et la traduction de plus de 26 000 titres d'auteurs français et francophones dans 80 pays.

En Egypte, ce programme est mis en place avec le concours du Bureau du livre de l'Institut français d'Égypte. Il soutient le travail et l'implication des éditeurs égyptiens qui mènent une politique de publication de titres traduits du français.

Depuis 2020, le Programme d'aide à la publication a ainsi financé les cessions de droits de livres acquis par des éditeurs égyptiens.

L'Institut français d'Égypte appelle les éditeurs égyptiens à prendre contact avec son Bureau du livre à l'adresse suivante bureaudulivre@ifegypte.com afin de lui faire part de leurs projets d'acquisitions et de déposer leur candidature.

Important : les éditeurs ne peuvent déposer eux-mêmes leur candidature mais doivent nécessairement passer par l'Institut français d'Égypte qui déposera leurs dossiers sur une plateforme dédiée.

L'Institut français d'Égypte peut apporter ses conseils sur le choix des livres à acquérir et la stratégie d'acquisition. Les critères de sélection d'un projet dans le cadre du PAP sont :

- la qualité de l'œuvre choisie et son importance au sein de la pensée et de la création contemporaines françaises. Le caractère contemporain de l'œuvre est un critère important mais pas exclusif,
- le travail et l'implication de l'éditeur égyptien pour développer dans la durée une politique de traduction et de publication d'auteurs francophones,
- les références du traducteur,

- l'engagement de l'éditeur dans la promotion et la distribution de l'ouvrage.

Le PAP concerne tout type d'ouvrage, excepté les manuels scolaires, techniques ou les livres pratiques. Il soutient l'achat de livres dans les domaines de la fiction, des sciences-humaines, de la bande dessinée et de la littérature jeunesse.

L'Institut français d'Égypte aide l'éditeur égyptien à constituer son dossier et à remplir les documents demandés. Le document le plus important est le contrat signé entre l'éditeur égyptien et l'éditeur français. L'Institut français d'Égypte peut apporter son aide dans la mise en relation des deux éditeurs.

Liste des pièces à fournir :

- Le contrat de cession de droits **signé par les 2 éditeurs concernés**, rédigé en français ou en anglais, indiquant clairement le montant de la cession de droits en chiffres exacts et en euros.
- Une brève présentation (en anglais ou en français) du traducteur et de son portfolio (500 mots maximum)
- Un budget équilibré (qui fait figurer l'ensemble des recettes et des dépenses), daté et signé, qui indique clairement, en euros, le montant de l'aide demandée à l'IF (formulaire à demander au bureau du livre de l'Institut français d'Égypte).

Informations importantes :

- La sélection des projets se fait à Paris par une commission d'experts du secteur de l'édition française. L'Institut français d'Égypte intervient uniquement à titre consultatif, en apportant un avis et une recommandation, mais sans rôle décisionnel final.
- Les éditeurs égyptiens peuvent présenter un ou plusieurs projets, en fonction de leurs capacités et de leur stratégie.
- Il n'est pas possible de présenter un titre dont les à-valoir ont déjà été réglés auprès de l'éditeur français, ni de présenter un titre déjà paru ou en cours d'impression. La date de parution doit être située au moins trois mois après la tenue de la commission.
- L'aide attribuée par l'Institut français-Paris est versée directement aux éditeurs français. L'Institut français-Paris informe les éditeurs français par courrier des titres et montants retenus, et règle la facture globale à réception.

Calendrier :

20 janvier 2026 : Date limite d'envoi des dossiers à l'Institut français d'Égypte.

18 mars 2026 : Réunion de la commission à Paris.

Semaine du 23 mars 2026 : Communication des résultats

Cet appel ne concerne que le PAP cession de droits de l'Institut français (Paris).

Contact : bureaudulivre@ifegypte.com